

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 4 JUILLET 2023**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatrième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle et M. Jacques Lavallée, maire de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Était présent à titre d'observateur : M. Michel Lemaire, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présents : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2132-07-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 2.4 : Piste cyclable La Montérégiade : Stationnement aux abords de la Route 227.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2133-07-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 6 juin 2023, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis technique

A) Municipalité de Venise-en-Québec - Règlement 322-2009-32

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 322-2009-32 adopté par le conseil de la municipalité de Venise-en-Québec, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise la vente et la location d'équipement de plein-air non motorisé dans la zone CM-57 située aux abords du lac Champlain.

1.1.2 Dérogation mineure

A) Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois - Résolution DM2023-01

Les membres du comité administratif échangent relativement à l'orientation du conseil relativement aux dérogations mineures préconisées par les municipalités. Considérant le respect de l'autonomie municipale, il est recommandé que la MRC n'intervienne pas pour bloquer les décisions des municipalités. Le tout sera discuté avec l'ensemble des membres du conseil préalablement à la séance ordinaire de juillet 2023.

1.2 Urbanisme - Divers

1.2.1 OGAT - Commentaires

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à transmettre au MAMH les commentaires du conseil relativement aux orientations gouvernementales récemment déposées.

1.2.2 Rapport de la commission mixte internationale (CMI) - Suivi

Les membres du comité administratif recommandent d'acheminer une résolution aux paliers de gouvernement fédéral et provincial afin de connaître leurs intentions et échéancier relativement aux recommandations déposées il y a quelques mois par la Commission mixte internationale. En l'occurrence, certaines actions moins onéreuses pourraient intervenir à titre de mesure de prévention pour protéger les propriétés.

1.2.3 Entente sectorielle de développement - Géomatique

Les membres du comité administratif recommandent de reporter la participation de la MRC à la signature d'une entente sectorielle pour la mise en œuvre d'une stratégie concertée en géomatique pour la Montérégie puisque les compléments d'information n'ont pas été reçus. Par ailleurs, plusieurs négociations interviennent actuellement avec différents ministères et le MAMH. De plus, le dépôt du Plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire préconise certaines actions concertées qui contribueraient à atteindre les mêmes objectifs que l'entente sectorielle proposée.

1.2.4 Projet éolien Monnoir - résolution d'appui

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer le projet spécifique de parc éolien préconisé sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville. Par ailleurs, l'urbaniste de la MRC pourra émettre un avis de faisabilité et non un certificat de conformité au projet puisque certaines données ne sont pas encore disponibles, soit le lieu d'implantation de chaque éolienne.

1.2.5 Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire - Plan de mise en œuvre

L'urbaniste de la MRC fait état de certains faits saillants du Plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) déposé par le MAMH la semaine dernière. En l'occurrence, elle mentionne la publication de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en 2024, le dévoilement d'une période de consultation visant l'adoption de modifications à la LPTAA, la mise en place d'un système de monitoring permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs des MRC en aménagement, le dépôt d'un projet de loi à l'automne 2023 pour accroître la flexibilité du régime fiscal municipal en matière de développement durable du territoire et la mise en place (d'ici 2025) d'un encadrement pour régir le développement de secteurs partiellement desservis ou non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Entente de développement culturel

2.1.1 Bilan d'étape - Réaffectation d'enveloppes

Les membres du comité administratif autorisent la réaffectation des enveloppes non utilisées à l'Entente de développement culturel en vigueur. Ces sommes seront destinées à un nouvel appel de projets plus élargi en médiation, patrimoine, loisirs et autres. L'invitation à soumettre des projets sera également acheminée à une plus large clientèle, soit les RPA, services de garde et autres.

2.1.2 Croix de chemin et églises

Compte tenu des coûts à envisager pour la réfection des églises et croix de chemin, les membres du comité administratif suggèrent que le projet de réfection déposé par la municipalité de Saint-Valentin soit accordé dans la mesure où la municipalité souhaite toujours y procéder.

2.1.3 Appel de projets

Les membres du comité administratif acquiescent à ce qu'un nouvel appel de projets se tienne pour l'automne 2023, le tout tel qu'élaboré au point 2.1.1 des présentes.

2.2 Politique culturelle du Haut-Richelieu - Plan d'action

Les membres du comité administratif recommandent de reporter l'adoption du Plan d'action de la Politique culturelle révisée au mois de septembre 2023. Ils autorisent les discussions avec les représentants du Musée du Haut-Richelieu pour conclure une entente relative aux besoins en patrimoine et culture. L'engagement de deux ressources pourrait être préconisé. Le plan d'action déposé sera donc révisé suivant les développements à intervenir quant aux volets patrimoine, gouvernance et obligations légales de la MRC.

2.3 Fonds local d'investissement (FLI) - Contrat de prêt - Autorisation aux signatures

Les membres du comité administratif recommandent d'entériner et d'autoriser les signatures du contrat de prêt du FLI.

2.4 Piste cyclable La Montérégiade - Stationnement Route 227

Étant donné que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a refusé l'émission d'un permis de voirie pour élargir l'accès au stationnement de la piste cyclable situé aux abords de la Route 227, l'entérinement d'une résolution est recommandé afin de demander au Ministère de procéder à l'interdiction de stationnement le long de la route puisque cela s'avère très dangereux.

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 juillet prochain.

3.1.2 Règlement d'emprunt 277 - Retrait

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à retirer le règlement 277 « Règlement d'emprunt 277 autorisant la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu à acquérir des actions de Compo-Haut-Richelieu inc. et à cet effet, de procéder à un emprunt d'un montant maximal de 1 million de dollars », puisque le projet de lieu d'enfouissement technique ne se réalisera pas.

3.1.3 Demandes d'aide financière

A) Démarrage de services éducatifs de garde

Les membres du comité administratif recommandent d'octroyer une somme de 65 000\$ à NexDev pour la création d'un fonds régional de soutien au démarrage de services de garde éducatifs. Par ailleurs, une partie des sommes serait également utilisée pour la valorisation desdits services. Le tout est préconisé suite aux travaux de l'Axe « places en services de garde » du Chantier 2025.

B) Société de développement Vieux-Saint-Jean - «Mon Vieux Saint-Jean la nuit»

Les membres du comité administratif reportent toute décision relative à l'aide financière sollicitée de la Société de développement Vieux-Saint-Jean pour l'événement « Mon Vieux Saint-Jean la nuit » puisque la somme n'est pas encore connue.

3.1.4 Technicienne comptable - Poste à temps complet

CONSIDÉRANT les besoins pour l'administration;

EN CONSÉQUENCE;

2134-07-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER l'extension du poste de technicienne comptable à 35 heures semaine;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.5 Refonte du logo et de l'image de marque

Les membres du conseil tiendront une séance de travail le 12 juillet prochain, préalablement à la séance ordinaire, afin d'échanger sur les travaux de refonte du logo et de l'image de marque de la MRC.

3.2 Divers

3.2.1 Demandes d'appui

A) Implication en politique municipale

Les membres du comité recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de la Nouvelle-Beauce afin que le gouvernement du Québec assouplisse la législation actuelle relative à l'implication en politique municipale. En l'occurrence, lorsque dans les milieux plus éloignés, certains entrepreneurs ou commerçants hésitent à déposer leurs candidatures aux élections municipales puisqu'ils seraient empêchés de contracter avec les municipalités alors qu'ils sont les seuls fournisseurs environnants.

B) Terrains destinés à la construction d'écoles - Indemnisation des municipalités

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution en vue d'appuyer les démarches de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin que le gouvernement du Québec indemnise les municipalités pour les terrains destinés à la construction des écoles.

C) Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres - Volumes de déversements

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC Vaudreuil-Soulanges afin que le Règlement de la Régie canadienne de l'énergie exige la déclaration des déversements pour des volumes de 25 litres et plus.

D) Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu - Cours en techniques policières

Le directeur général dépose pour information une lettre d'appui signée par le préfet de la MRC du Haut-Richelieu afin que le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu puisse offrir les cours en techniques policières.

3.2.2 Sûreté du Québec - Rapport annuel 2022-2023

Le directeur général soumet que les représentants de la Sûreté du Québec présenteront le rapport annuel 2022-2023 préalablement à la séance ordinaire du 12 juillet 2023.

3.2.3 MMQ - Nouvelle couverture d'assurance

Le directeur général soumet qu'une nouvelle couverture d'assurances pour lutter contre l'intimidation et le harcèlement des élus et membres du personnel municipal est offerte par la MMQ. L'ensemble des documents sera transmis aux membres du conseil pour information.

4.0 COURS D'EAU

4.1 Cours d'eau Petite rivière Bernier - Érosions et arbres tombés

M. Yannick Beauchamp, coordonnateur de cours d'eau, soumet une demande de M. Claude Lanciault afin que la MRC du Haut-Richelieu ou la municipalité procède à l'enlèvement des arbres tombés le long de sa propriété et prenne des mesures pour enrayer l'érosion de plus en plus croissante. Compte tenu de la réglementation actuelle que la responsabilité de protéger sa rive relève de chaque riverain, les membres du comité administratif demandent que le règlement soit appliqué.

4.2 Petite rivière Bernier, branche 7B - Saint-Blaise-sur-Richelieu

4.2.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 7B de la Petite rivière Bernier située en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

4.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant qu'il a été procédé à l'ouverture des soumissions reçues pour les travaux d'entretien de la branche 7B de la Petite rivière Bernier le 1^{er} juin 2023, les membres du comité administratif recommandent d'octroyer le contrat à la firme J.A. Beaudoin construction ltée pour un montant de 43 236,65\$, taxes en sus, et d'en autoriser la signature.

4.3 Ruisseau Hazen, branche 24 - Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans la branche 24 du Ruisseau Hazen, à savoir : Tetra Tech QI inc. (21-097-018) 13 500,31\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 69 708,17\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 2 805,36\$, Tetra Tech QI inc. 6 519,53\$; Tetra Tech QI inc. (69,92\$); Cèdres Malari 919,78\$; Les Entreprises Réal Carreau inc. 2 280,79\$; Frais de piquetage (matériel) 154,58\$; Frais d'administration 7 274,22\$ pour un total de 103 092,82\$. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

2135-07-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 4 juillet 2023.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier